

situé en un lieu qui a conservé le nom de *Saint-Sulpice-le-Vieux*. Ils n'y restèrent pas longtemps. Au moyen des libéralités d'Amédée et de quelques seigneurs, ils bâtirent une belle abbaye sur un emplacement plus convenable. Le comte approuva ce changement, comme il résulte d'un document rapporté par d'Elbène. « J'ai appris avec plaisir, écrit-il à ces moines, que vous avez choisi une position plus commode pour y construire votre monastère. » Toute sa vie, il leur donna les marques de sa vive affection. Son fils Humbert, dont la naissance était attachée à la fondation de Saint-Sulpice, étant dangereusement malade, il envoya aux religieux une somme d'argent considérable pour l'achèvement de leur monastère et pour la complète exécution de son vœu.

Les deux chartes (1) de fondation, émanées de ce prince, énoncent, qu'il aliène en faveur de ces moines, sortis de Pontigny, pour qu'ils en jouissent en pleine propriété, un territoire de son domaine privé dont les limites, largement posées, sont ainsi décrites :

Au midi, par la crête des rochers qui dominant Virieu, et par le torrent d'Armix ;

A l'est, par les crêtes de la montagne de Taponas, qui a son versant sur Belmont ;

Au nord, par la croix de Saint-Maurice, par le col de Cormaranche et les montagnes de Longe-Combe ;

A l'ouest, par les rochers qui s'élèvent au dessus de Thenay, et par les confins d'Hostias.

Dans ces deux titres, le comte déclare qu'il a fait cette donation avant d'avoir eu un enfant de son épouse Mathilde,

(1) Charte de fondation, *Preuves de l'hist. du Bugey*, page 242.

Concession d'Amédée III au monastère de Saint-Sulpice, *Preuves de l'hist. de la maison de Savoie*, page 35.